

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME IX

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, *vice-présidents* ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Louis André, Octave Bajoux, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champlébourg, Michel Chauty, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean Filippi, Marcel Fortier, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Georges Marrane, Louis Martin, François Monsarrat, André Morice, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Maurice Sambron, Robert Schmitt, Abel Sempé, Charles Stoessel, Charles Suran, René Toribio, Henri Tournan, Raoul Vadepied.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 31), 1594 (tome XVIII) et In-8° 423.

Sénat : 30 et 31 (tomes I, II et III, annexe 35) (1965-1966).

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe des Postes et Télécommunications pour l'exercice de 1966 se présente, sans doute, plus favorablement que le précédent, mais il est encore loin de répondre aux obligations qui s'imposent en la matière et aux souhaits que nous n'avons cessé d'exprimer les années précédentes dans nos avis.

La cadence accélérée du débat en séance publique nous oblige à ne présenter que les caractéristiques essentielles des trois branches d'activités principales des P. T. T. : — Services postaux ; Services financiers ; Télécommunications — mais les tableaux chiffrés, donnés en annexes à notre rapport, compléteront heureusement les considérations que nous allons développer.

L'examen rapide de sa « masse » budgétaire fait ressortir une prévision de recettes se montant à 9.331,4 millions — dont 527,3 millions provenant d'emprunts — pour un total de dépenses équivalent, soit une augmentation de crédits 713 de millions sur le budget de 1965 (respectivement 9.331,4 millions et 8.618,4 millions de francs), comme le fait ressortir le tableau ci-après.

| DESIGNATION | EVALUATIONS retenues pour 1965. | EVALUATIONS prévues pour 1966. |
|---|---------------------------------------|--------------------------------------|
| | (En millions de francs.) | |
| <i>Recettes :</i> | | |
| 1. Produits de fonctionnement..... | 8.189,7 | 8.804,1 |
| 2. Recettes en capital (produits des emprunts). | 428,7 | 527,3 |
| Totaux | 8.618,4 | 9.331,4 |
| <i>Dépenses :</i> | | |
| 1. Dépenses ordinaires de fonctionnement..... | 7.126,5 | 7.697,7 |
| 2. Remboursement d'emprunts..... | 204,6 | 223,7 |
| 3. Dépenses d'équipement (crédits de paiement). | 1.287,3 | 1.410 |
| Totaux | 8.618,4 | 9.331,4 |

Les recettes postales sont évaluées à 2.413 millions de francs : elles doivent normalement découler de relèvements de tarifs qui ont été effectués cette année et de l'évolution du trafic. Comme on

s'est plu à le souligner dans les rapports qui ont été présentés à l'Assemblée Nationale, lors des débats budgétaires, en quinze années le trafic postal a augmenté de plus de 80 %, puisqu'en 1950, la Poste transportait 4.900 millions de correspondances et d'objets divers, alors qu'en outre, elle est appelée à faire face à une distribution qui s'élève déjà à plus de 9 milliards de plis ; les lettres et les cartes postales sont passées à elles seules à plus de 6 milliards. Cette progression, qui ira incontestablement en s'accroissant, est due tant à l'expansion démographique qu'à l'élévation du niveau de vie et du niveau culturel de la Nation.

Les recettes des services financiers s'élèveront à un total de 344.500.000 F pour 1966, soit une augmentation d'un peu plus de 10 millions de francs par rapport à 1965.

Les dépenses prévues excèdent les ressources attendues de 113 millions, accusant ainsi le déficit permanent des services financiers ; ce déficit provient, en premier lieu, du bilan d'exploitation des Chèques postaux, lequel est inscrit pour 402 millions de francs, déficit qui devrait se trouver couvert à 10 millions près par la fraction disponible des excédents d'exploitation de la Caisse nationale d'épargne, puisque celle-ci se trouve désormais incluse dans les prévisions budgétaires des services financiers.

Les autres éléments de ce déficit sont imputables notamment au service des mandats, aux recouvrements et envois contre remboursement, et sont de l'ordre de 113 millions environ. Les aménagements de tarifs intervenus successivement en 1957, 1959 et 1964 n'ont pas permis d'équilibrer les recettes et les dépenses et il ne semble guère possible actuellement de majorer à nouveau les taxes en vigueur sans augmenter sensiblement le coût d'opérations ayant trait à des besoins familiaux et sociaux.

Les recettes pour les télécommunications connaissent une augmentation très sensible en raison de la croissance du trafic téléphonique ; elles pourraient être encore beaucoup plus importantes si les conditions d'exploitation n'étaient pas ce qu'elles sont.

En 1966, le produit des taxes afférentes aux télécommunications est prévu pour 3.998 millions. C'est grâce à ce secteur bénéfique que l'Administration des Postes et Télécommunications peut présenter un compte d'exploitation excédentaire et combler ainsi les déficits de ses autres branches d'activité.

*
* *

Ces considérations budgétaires étant faites, quelles sont, maintenant, les observations que nous avons à formuler sur la situation de ces différents services publics, sur les difficultés qu'ils rencontrent pour faire face à leurs obligations et sur les possibilités budgétaires qui peuvent leur être accordées devant une augmentation sans cesse grandissante du trafic et des besoins en investissements qui s'accroissent considérablement chaque année.

Comme dans nos avis précédents, nous examinerons successivement :

- les services postaux ;
- les services financiers ;
- les télécommunications.

*
* *

I. — Les services postaux.

La charge des services postaux résultant des facteurs démographiques et sociaux qui viennent d'être évoqués devient extrêmement lourde ; elle se complique encore du fait des mouvements de population dus à la concentration urbaine. De grands ensembles se développent sans cesse autour des principales agglomérations, réclamant de nouveaux bureaux et entraînant un allongement de la durée de distribution du courrier. Le nombre des nouveaux bureaux mis en service et la motorisation n'apportent encore qu'un soulagement partiel à une situation qui exigerait des mesures beaucoup plus efficaces.

Par ailleurs, la mécanisation que l'on s'évertue justement à mettre en œuvre ne peut pallier pleinement, par suite de la nature des tâches à remplir, l'insuffisance du personnel dont les effectifs n'ont pas progressé proportionnellement à l'accroissement du trafic.

C'est ainsi que, de 1954 à 1965, l'administration des postes et télécommunications a recruté 72.427 personnes, mais d'une manière très irrégulière quant au nombre annuel :

| | |
|------|-------|
| 1954 | 4.219 |
| 1955 | 5.516 |
| 1956 | 7.174 |
| 1957 | 8.038 |
| 1958 | 5.984 |
| 1959 | 2.492 |
| 1960 | 2.574 |
| 1961 | 2.846 |
| 1962 | 7.984 |
| 1963 | 9.497 |
| 1964 | 8.461 |
| 1965 | 7.642 |

Pour 1966, il est prévu de recruter 6.500 personnes.

Il reste donc un effort sérieux à faire dans ce sens, et auquel il faudra bien se résoudre, si l'on veut que le fonctionnement des services de la poste ne connaisse pas des lacunes préjudiciables aux intérêts de tous.

Parallèlement aux initiatives prises pour étendre progressivement la motorisation, la concentration des opérations postales a déjà suscité des controverses qu'il convient de signaler. En effet, *la suppression de nombreuses recettes rurales* ne paraît pas s'accorder avec le principe qui doit régir un service public : c'est ainsi que les usagers ruraux se voient de plus en plus éloignés d'un bureau de poste, ce qui les oblige à des frais de transport et à des pertes de temps incompatibles avec leurs activités. A ce sujet, les projets d'amélioration devraient toujours être conformes aux services à rendre et assez rationnels pour allier ce que l'on doit aux ressortissants d'une contrée avec les nécessités de l'économie fonctionnelle d'une grande administration.

Retenons que, pour 1966, la mise en service de 100 « bureaux muets » supplémentaires est envisagée, ainsi qu'une extension des recettes auxiliaires rurales. L'administration, sur un plan plus général, poursuit, en outre, la mécanisation des principaux centres de manutention, ainsi que des aménagements importants dans les centres de tri de la capitale et d'autres grandes villes. Il faut certes constater que le souci constant de l'administration est de procéder

à des améliorations susceptibles de rendre plus efficace l'acheminement du courrier, soit par des liaisons routières opportunes, soit en accord avec des horaires ferroviaires, soit — enfin — au moyen de l'Aéro-postale dont l'activité est particulièrement précieuse pour nos relations interrégionales et au-delà de la Métropole.

*
* *

II. — Les services financiers.

Le nombre des comptes qui sont inscrits dans les centres des Chèques postaux progresse normalement de mois en mois, ainsi que le montant des dépôts. Cette institution a acquis une juste considération dans tout le pays. Il n'est plus aujourd'hui de chefs d'entreprises, de sociétés ou de particuliers responsables à des titres divers d'une activité qui n'utilisent ses services, efficaces et bon marché.

Aussi le personnel des centres est-il soumis à un travail très absorbant et parfois même pénible. Dans ce domaine, une mécanisation toujours plus poussée doit faciliter les opérations effectuées à une cadence très rapide et éviter ainsi un surcroît de fatigue à des employés désireux de travailler dans des conditions normales.

Le service des mandats et celui de la Caisse nationale d'Épargne connaissent un courant régulier dans leurs opérations, n'accusant pas des écarts de pourcentage très sensibles avec les années précédentes.

Le problème qui se pose, sans aucun doute, est celui du déficit permanent des services financiers qui, en l'absence de toute subvention particulière de fonctionnement, pourraient peut-être envisager de développer leurs ressources propres selon certaines modalités.

III. — Les Télécommunications.

Ce n'est pas encore au cours de l'année 1966 que nous pouvons espérer une amélioration sensible du retard pris dans le domaine des Télécommunications. Sera-t-il seulement possible de freiner l'augmentation des demandes qui, de mois en mois, croît considéra-

blement ? Certes, l'ingéniosité et le dynamisme des P. T. T. permettent un certain nombre de réalisations souhaitables. C'est ainsi que, du 1^{er} septembre 1964 au 31 août 1965, les raccordements effectués ont atteint 10 % de plus que pour la même période de l'année précédente :

— 266.000 abonnés (dont 62.000 transferts) du 1^{er} septembre 1964 au 31 août 1965.

— 242.000 abonnés (dont 56.000 transferts) du 1^{er} septembre 1963 au 31 août 1964.

Il n'en reste pas moins que le nombre des demandes qui ne peuvent recevoir satisfaction à cause de la totale saturation des autocommutateurs ou des réseaux, s'élève à plus de 350.000, chiffre qui sera vraisemblablement dépassé dans les prochains mois. Il est devenu désormais courant pour la plupart de ceux qui sollicitent l'installation du téléphone de se voir répondre qu'il leur faudra attendre deux ou trois ans avant que l'on puisse envisager de procéder à celle-ci, le réseau étant absolument « saturé » ! L'équipement insuffisant et une cadence de réalisations beaucoup trop lente, faute de crédits indispensables, créent une situation sérieuse que nous sommes bien obligés de constater alors que l'exploitation de ce service est cependant très rentable, puisque c'est la seule qui permet au budget des Postes et Télécommunications de présenter un bilan convenable.

Une réalisation qui vient d'être mise au point et qui permet peut-être d'envisager l'avenir avec un peu moins de pessimisme, ce sont les modifications que l'on est aujourd'hui capable d'apporter aux grands câbles coaxiaux pour obtenir une moyenne de communications de 2.700 unités au lieu de 960 précédemment. En effet, il ne suffit pas seulement de multiplier les raccordements d'abonnés si l'écoulement de leurs communications ne peut s'opérer normalement et si les usagers supportant des engorgements de trafic doivent attendre de longues heures avant d'obtenir le numéro qu'ils ont demandé.

En outre, les réalisations que ce département ministériel envisage, grâce aux avances remboursables sollicitées auprès des départements, peuvent faciliter le bon fonctionnement du téléphone dans les régions intéressées. Mais on conviendra que cette procédure financière discutable, qui a d'ailleurs tendance à devenir courante dans beaucoup de domaines, ne permet guère à certains milieux officiels d'être satisfaits en ce qui concerne la politique budgétaire.

*

* *

En résumé, les moyens financiers dont disposeront demain les fonctionnaires responsables des Télécommunications n'iront pas au-delà des limites regrettables imposées par le Ministre des Finances, alors que notre infrastructure téléphonique réclame des moyens d'action beaucoup plus efficaces.

Ainsi, après avoir procédé à l'examen des moyens financiers mis à la disposition des Postes et Télécommunications pour 1966, devons-nous désespérer d'une amélioration notable du fonctionnement de certains secteurs de ce grand service public ? Là encore, des déclarations qui se veulent parfois optimistes ne s'accordent pas forcément avec les réalités ! Si, ici et là, des réalisations pourront être effectuées, rien ne permet d'entrevoir qu'une amélioration suffisante remédiera aussi efficacement que possible aux difficultés que connaissent les P. T. T. en face de la croissance accélérée du trafic.

La saturation du réseau téléphonique notamment crée des situations particulièrement critiques dans certaines régions comme l'agglomération parisienne, certaines contrées touristiques ou dans d'autres départements en pleine expansion.

Alors que tous les grands pays ont fait, au cours de ces dernières années, de grands efforts pour s'adapter en matière de télécommunications : le nôtre est toujours au 18^e rang dans ce domaine.

C'était donc bien le rôle de votre Commission des Affaires économiques et du Plan — et particulièrement de son rapporteur pour avis — d'insister pour que le Gouvernement prenne enfin pleinement conscience des exigences modernes dans ce domaine : ainsi seront atteints les objectifs économiques et sociaux qu'imposent de plus en plus l'évolution actuelle.

*

* *

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de son exposé devant votre Commission des Affaires économiques et du Plan, le 21 octobre 1965, un certain nombre d'OBSERVATIONS ont été présentées à votre rapporteur pour avis, observations qu'il s'est engagé à faire figurer dans son avis, comme les années précédentes d'ailleurs.

M. Mistral a posé la question de savoir si le Ministère des P. T. T. faisait une réelle économie en transportant, dans certaines vallées montagnardes, *le courrier dans des voitures appartenant aux Postes*, alors qu'autrefois ce service était assumé par des cars, accomplissant en même temps des transports de voyageurs.

M. Bertaud a souligné *l'insuffisance de la revalorisation des loyers payés aux communes* par les P. T. T. pour l'utilisation de leurs locaux.

MM. Prêtre, Cornat et Monsarrat ont insisté sur le préjudice causé aux communes rurales par *le déclassement des bureaux de poste* et ils ont demandé au rapporteur pour avis d'insister sur le malaise de certaines contrées rurales qui voient la Poste s'éloigner de l'usager, perdant ainsi son caractère de « service public ».

*
* *

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1966, adopté par l'Assemblée Nationale, et concernant les Postes et Télécommunications.

ANNEXE I

PHYSIONOMIE D'ENSEMBLE DU BUDGET POUR 1966

1^{re} section. — Recettes et dépenses de fonctionnement.

1° Evaluation des produits.

| | EVALUATIONS retenues pour 1965. 1 | EVALUATIONS retenues pour 1966. 2 | AUGMENTATION. 3 | POURCENTAGE de variation par rapport à 1965. 4 |
|---|--|--|--------------------|--|
| | (En milliers de francs.) | | | |
| I. — Postes et télécommunications. | | | | |
| Recettes postales..... | 2.227.000 | 2.412.000 | + 185.000 | + 8,3 % |
| Produits des taxes des télécommuni- cations | 3.789.000 | 3.998.000 | + 209.000 | + 5,5 % |
| Recettes accessoires du service des télécommunications | 69.000 | 72.000 | + 3.000 | + 4,3 % |
| Recettes des services financiers..... | 334.600 | 344.500 | + 9.900 | + 3 % |
| Remboursement de services rendus.. | 412.008 | 441.355 | + 29.327 | + 7,1 % |
| Intérêts divers | 300.247 | 334.340 | + 34.113 | + 11,4 % |
| Autres recettes..... | 39.254 | 72.178 | + 32.924 | + 83,9 % |
| Totaux (Postes et télécom- munications) | 7.171.109 | 7.674.374 | + 503.264 | + 7 % |
| II. — Caisse nationale d'épargne. | | | | |
| Produit du placement des fonds en dépôt à la C. N. E..... | 1.014.165 | 1.124.662 | + 110.497 | + 10,9 % |
| Produit de la « dotation »..... | 2.400 | 2.720 | + 320 | + 13,3 % |
| Autres recettes | 2.050 | 2.330 | + 280 | + 13,7 % |
| Totaux (Caisse nationale d'épargne) | 1.018.615 | 1.129.712 | + 111.097 | + 10,9 % |
| Totaux (évaluation des produits) | 8.189.724 | 8.804.085 | + 614.361 | + 7,5 % |

2° Prévisions de charges.

| | CREDITS ouverts en 1965. 1 | CREDITS prévus pour 1966. 2 | AUGMENTATION 3 | POURCENTAGE de variation par rapport à 1965. 4 |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|--|
| | (Milliers de francs.) | | | |
| <i>Personnel :</i> | | | | |
| Traitements et salaires | 2.994.475 | 3.279.452 | + 284.977 | + 9,5 |
| Indemnités | 975.416 | 1.032.070 | + 56.654 | + 5,8 |
| Charges sociales et fiscales | 1.423.365 | 1.439.742 | + 16.377 | + 1,2 |
| Totaux (personnel) | 5.393.256 | 5.751.264 | + 358.008 | + 6,6 |
| <i>Achats, fournitures et dépenses de transport</i> | 990.591 | 1.121.055 | + 130.464 | + 13,2 |
| <i>Frais financiers :</i> | | | | |
| Intérêt des emprunts | 151.898 | 168.517 | + 16.619 | + 11,3 |
| Intérêt des sommes versées à la C. N. E. | 578.530 | 643.930 | + 65.400 | + 11,2 |
| Totaux (frais financiers). | 730.428 | 812.447 | + 82.019 | + 11,2 |
| <i>Divers</i> | 12.258 | 12.938 | + 680 | + 5,5 |
| Ensemble | 7.126.533 | 7.697.704 | + 571.171 | + 8 |

3° Résultats.

| | 1965. 1 | 1966. 2 | AUGMENTATION 3 | POURCENTAGE de variation par rapport à 1965. 4 |
|--|-----------------------|------------------|-------------------|--|
| | (Milliers de francs.) | | | |
| Financement des travaux d'équipement | 1.053.291 | 1.096.161 | + 42.870 | + 4,1 |
| Versement à la dotation de la caisse nationale d'épargne | 9.900 | 10.220 | + 320 | + 3,2 |
| Totaux (résultats) | 1.063.191 | 1.106.381 | + 43.190 | + 4,1 |

2^e section. — Dépenses en capital.

1^o Autorisations de programme.

| | BUDGET 1965 | BUDGET 1966 | AUGMENTATION ou diminution. | POURCENTAGE de variation par rapport à 1965. |
|--|--------------------------|-------------|-----------------------------------|---|
| | (En milliers de francs.) | | | |
| Bâtiments administratifs..... | 267.000 | 284.300 | + 17.300 | + 6,5 |
| Autres bâtiments..... | 26.000 | 29.000 | + 3.000 | + 11,5 |
| Bâtiments construits sur la dotation C. N. E..... | 7.000 | 7.000 | » | » |
| Equipement des services des télé- communications | 914.150 | 1.009.700 | + 95.550 | + 11 |
| Equipement des services d'études et de recherches des télécommunica- tions | 61.050 | 41.500 | — 19.550 | — 32 |
| Equipement des services postaux, fi- nanciers et comptables : | | | | |
| P. T. T. proprement dits..... | 47.000 | 41.000 | — 6.000 | — 12,8 |
| C. N. E. | 1.000 | » | — 1.000 | — 100 |
| Matériel et transport..... | 34.800 | 39.500 | + 4.700 | + 13,5 |
| Totaux : | | | | |
| P. T. T. proprement dits. | 1.350.000 | 1.445.000 | + 95.000 | + 7 |
| C. N. E. | 8.000 | 7.000 | — 1.000 | — 12,5 |
| Ensemble | 1.358.000 | 1.452.000 | + 94.000 | + 6,9 |
| Pour mémoire : Crédits d'investisse- ments inscrits à la 1 ^{re} section..... | 165.000 | 199.000 | + 34.000 | + 20,0 |
| Total des autorisations de programmes : | | | | |
| P. T. T. proprement dits. | 1.515.000 | 1.644.000 | + 129.000 | + 8,5 |
| C. N. E. | 8.000 | 7.000 | — 1.000 | — 12,5 |
| Ensemble | 1.523.000 | 1.651.000 | + 128.000 | + 8,4 |

2° Crédits de paiement.

| | BUDGET 1965. | BUDGET 1966. | AUGMENTATION ou diminution. | POURCENTAGE de variation par rapport à 1965. |
|--|--------------------------|-----------------|-----------------------------------|---|
| | (En milliers de francs.) | | | |
| Remboursements d'emprunts..... | 204.628 | 223.795 | + 19.167 | + 9,4 |
| Equipement proprement dit : | | | | |
| Bâtiments administratifs | 246.500 | 248.100 | + 1.600 | + 0,6 |
| Autres bâtiments..... | 24.700 | 24.750 | + 50 | + 0,2 |
| Bâtiments construits sur la dota- tion de la C. N. E..... | 9.190 | 9.295 | + 105 | + 1,1 |
| Equipement des services des télé- communications | 863.477,7 | 999.345 | + 135.867,3 | + 15,7 |
| Equipement des services d'études et de recherches des télécommuni- cations | 61.275 | 35.350 | — 25.925 | — 42,3 |
| Equipement des services postaux financiers et comptables..... | 48.600 | 55.560 | + 6.960 | + 14,3 |
| Matériel et transports..... | 33.600 | 37.600 | + 4.000 | + 11,9 |
| Totaux (équipement proprement dit)..... | 1.287.342,7 | 1.410.000 | + 122.657,3 | + 9,5 |
| Crédits d'investissement inscrits à la 1 ^{re} section..... | 165.000 | 199.000 | + 34.000 | + 20,6 |
| Ensemble : | | | | |
| — des crédits de dépenses en capital (2 ^e section)..... | 1.491.970,7 | 1.633.795 | + 141.824,3 | + 9,5 |
| — des crédits d'investissement y compris la part programmée de la 1 ^{re} section..... | 1.452.342,7 | 1.609.000 | + 156.657,3 | + 10,8 |

ANNEXE II

TELECOMMUNICATIONS

Comparaison des budgets de 1965 et 1966 (en millions de francs).

Autorisations de programme.

| | BUDGET 1965 | BUDGET 1966 | POURCENTAGE d'augmentation. |
|---|-------------|-------------|--------------------------------|
| 1. — <i>Crédits de la direction générale des Télécommunications :</i> | | | |
| Postes d'abonnés..... | 53 | 55 | + 3,8 |
| Commutation télégraphique (commutateurs et appareils)..... | 38 | 55 | + 44,7 |
| Commutation téléphonique (automatique, manuel et rural)... | 363 | 402 | + 10,7 |
| Réseaux urbains (travaux et câbles) | 194,5 | 226 | + 16,2 |
| Réseau interurbain téléphonique et télégraphique..... | 399,23 | 454,7 | + 13,9 |
| Câbles sous-marins..... | 20 | 4 | |
| Services radio-électriques..... | 11,42 | 12 | |
| Mécanographie | 0,80 | 0,80 | |
| Total | 1.079,95 | 1.209,5 | + 12 |
| 2. — <i>Opérations spéciales :</i> | | | |
| C. O. M. S. A. T..... | 33,57 | » | |
| Pleumeur-Bodou | » | 15 | |
| 3. — <i>Recherche</i> | 27,50 | 27,5 (1) | |
| 4. — <i>Total pour les Télécommunications</i> | 1.141,02 | 1.252 | + 9,7 |
| 5. — Bâtiments des Télécommunications | 135 | 156 | + 15,6 |
| 6. — Total général pour les Télécommunications, y compris les bâtiments | 1.276,02 | 1.408 | + 10,3 |

(1) Dont 2,5 millions provenant des crédits de la Direction générale des télécommunications.

ANNEXE III

LA DENSITE TELEPHONIQUE

On appelle « densité téléphonique » le nombre de postes téléphoniques de toute nature par 100 habitants.

Par « postes téléphoniques de toute nature », il faut entendre l'ensemble des postes téléphoniques pouvant être raccordés au réseau général, c'est-à-dire les postes d'abonnement principaux et supplémentaires, les postes publics, les postes d'exploitation et de service des administrations.

Cette notion a été retenue pour permettre des comparaisons sur le plan international, les proportions relatives de postes principaux, postes supplémentaires, postes publics, etc. étant variables suivant les pays.

Densité téléphonique par région de programme au 31 décembre 1964.

| | | | |
|-----------------------|-------|-------------------------------------|-------|
| Nord | 6,72 | Midi - Pyrénées | 7,98 |
| Picardie | 7,74 | Champagne | 8,49 |
| Centre | 9,16 | Lorraine | 7,78 |
| Haute-Normandie..... | 10,00 | Alsace | 10,08 |
| Basse-Normandie | 7,98 | Franche-Comté | 7,57 |
| Bretagne | 6,28 | Bourgogne | 8,45 |
| Pays de la Loire..... | 6,73 | Auvergne | 8,68 |
| Poitou-Charente | 7,11 | Rhône - Alpes | 11,85 |
| Limousin | 7,77 | Languedoc | 7,76 |
| Aquitaine | 9,42 | Provence - Côte d'Azur - Corse..... | 14,67 |

Région parisienne :

| | |
|------------------------|-------|
| Paris intra-muros..... | 31,75 |
| Paris extra-muros..... | 11,53 |

Ensemble de la France..... 11,85

Densité téléphonique de quelques pays au 1^{er} janvier 1964.

| | | | |
|-------------------|-------|---|-------|
| Etats-Unis | 44,26 | Allemagne (République fédérale).. | 13,12 |
| Royaume-Uni | 17,41 | Belgique | 14,70 |
| Suède | 42,25 | Pays-Bas | 16,80 |
| Suisse | 33,95 | Italie | 9,99 |
| Japon | 11,06 | France (au 1 ^{er} janvier 1964)..... | 11,09 |

ANNEXE IV

RACCORDEMENT DES ABONNES AU TELEPHONE

Afin de rendre le tableau ci-dessous plus complet, on y a indiqué, outre les renseignements demandés, le nombre des demandes nouvelles d'abonnement déposées chaque année, diminué du nombre des annulations, ainsi que le nombre de demandes en instance pour lesquelles il serait nécessaire de construire une ligne aérienne.

| ANNEES | DEMANDE nette de nouveaux raccordements téléphoniques (1). | RACCORDEMENTS de nouveaux abonnés effectués. | NOMBRE de demandes d'abonnements principaux en instance (2). | NOMBRE de demandes en instance relatives à des lignes aériennes (2) (3). |
|-------------------------|--|---|--|---|
| (En chiffres arrondis.) | | | | |
| 1955 | 129.000 | 117.000 | 77.000 | 6.000 |
| 1956 | 129.000 | 113.000 | 93.000 | 9.000 |
| 1957 | 130.000 | 114.000 | 109.000 | 13.000 |
| 1958 | 128.000 | 120.000 | 117.000 | 14.000 |
| 1959 | 116.000 | 121.000 | 112.000 | 14.000 |
| 1960 | 139.000 | 141.000 | 110.000 | 15.000 |
| 1961 | 172.000 | 163.000 | 119.000 | 18.000 |
| 1962 | 222.000 | 182.000 | 159.000 | 19.000 |
| 1963 | 264.000 | 196.000 | 227.000 | 28.000 |
| 1964 | 274.000 | 188.000 | 313.000 | 35.000 |
| 1965 | 270.000 (a) | 220.000 (4) | (340.000) au 1 ^{er} juillet 1965. | (41.000) au 1 ^{er} juillet 1965. |
| 1966 | | 235.000 (4) | | |

(a) Estimation compte tenu des résultats du premier semestre qui marquent une stabilisation du nombre des demandes reçues et une augmentation de près de 50 % des demandes annulées.

(1) Nombre de demandes déposées dans l'année diminué du nombre de demandes annulées.

(2) Au 31 décembre des années considérées.

(3) Dont environ 50 % de lignes longues ou de lignes présentant des difficultés particulières de construction.

(4) Ces possibilités résultent essentiellement des commandes d'équipement des années antérieures et des renforts de personnel antérieurs.